

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO ET DU RUANDA-URUNDI

COMITE DE DIRECTION

353ème séance

Mercredi 17 août 1960, à 10 heures

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN
P.STANER

Président
Délégué du Ministre des Affaires Africaines

A.BECQUET
E.STOFFELS
Ch.VANDER ELST
G.NUYTEN

Membres
Chef du Secrétariat Administratif

Assistent à la séance

MM. G.F.de WITTE
Cl.CORNET d'ELZIUS

Chef de la Mission d'exploration du P.N.A.
Conservateur

EXCUSES

MM. M.MAQUET
A.DUBOIS

Vice-Président
Membre

ABSENTS

MM. W.ROBYNS
E.VAN CAMPENHOUT

Membres

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Procès-Verbal de la 352ème séance, tenue le 26 juillet 1960, est approuvé.

EXPOSE DE M. Cl.CORNET d'ELZIUS

M. Cl.CORNET d'ELZIUS, Conservateur à la Station de la Rwindi au Parc National Albert, rentré en congé régulier le 16 août, fait un exposé des événements survenus au Parc National Albert et qui ont mis le personnel européen dans l'obligation de se replier au Ruanda. Des contacts

ont été amorcés pour la reprise en mains de la situation, mais ces tentatives se sont avérées vaines jusqu'à présent.

Seul M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent, est rentré à Rutshuru et a pu garder, en sa qualité de "scientifique", le contact avec les autorités indigènes.

SITUATION GENERALE

Le Président donne connaissance de ses interventions auprès de l'ONU, de l'UNESCO et de l'International Committee on National Parks, tendant à faire prendre dans l'immédiat des mesures contre l'envahissement des réserves naturelles du Congo par des bandes de pillards.

DECISION N° 4.470.- PERSONNEL EUROPEEN D'AFRIQUE.

Compte tenu des derniers renseignements parvenus sur la situation, il est décidé:

- 1° de maintenir la résidence de M. M.MICHA, Conservateur en Chef, au Parc National de la Kagera, d'où il pourra éventuellement prendre toutes initiatives utiles,
- 2° de faire rentrer M. O.KINT, Conservateur-adjoint, en congé régulier anticipé,
- 3° de laisser l'initiative à M. A.ORY, Conservateur-adjoint au Parc National de la Garamba, sur la nécessité d'un repli éventuel si la situation s'aggravait.

Le Comité approuve les termes du télégramme envoyé à M. MICHA, par lequel l'Institut l'assure de sa confiance et lui confirme son autorité sur toutes les organisations africaines de l'Institut.

DECISION N° 4.471.- AFRICANISATION DES CADRES AU PARC NATIONAL DE LA KAGERA.

Les dispositions prises par M. MICHA en vue de l'africanisation des cadres au Parc National de la Kagera sont approuvées.

Cette initiative sera confirmée favorablement pour exécution immédiate.

SITUATION FINANCIERE.

La situation financière de l'Institut s'est détendue à la suite du versement par le Gouvernement du Congo du subside prévu pour le troisième trimestre de l'exercice en cours. Sur cette tranche 4.000.000,--frs ont pu être transférés à la Banque Centrale du Congo et du Ruanda-

Urundi, à Bruxelles.

D'autre part, le versement d'un subside de 1.131.500,--frs est annoncé par le Ministère des Affaires Africaines.

DECISION N° 4.472.- RESERVE POUR PAIEMENT DES INDEMNITES DE PREAVIS DU PERSONNEL METROPOLITAIN DE L'INSTITUT.

Par sa décision n° 4.437 (348ème séance - 11 juin 1960) une réserve, dont le montant a été calculé ultérieurement et qui figure dans la convention passée entre l'Institut et l'A.S.B.L. "Sécurité et Prévoyance", soit 3.527.238,--frs, a été constituée par le Comité de Direction en vue de garantir aux membres du personnel métropolitain de l'Institut les indemnités de dédit qui leur seraient dues s'ils se trouvaient dans l'impossibilité de poursuivre leur carrière en Belgique pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Faute de disponibilités suffisantes les indemnités de préavis légal restaient à charge de l'employeur.

Afin d'assurer également ces dernières indemnités, le Comité de Direction décide la constitution d'une réserve complémentaire auprès de l'A.S.B.L. "Sécurité et Prévoyance" d'un import de 1.503.479,--frs.

Un avenant sera joint à la convention précitée pour ce dernier montant.

DECISION N° 4.473.- CAUTION DEPOSEE PAR M. J. BALLEGEER.

Conformément à la convention intervenue entre l'Institut et M. J. BALLEGEER, pour la gérance du Camp de la Rwindi, celui-ci a déposé une caution de 50.000,--frs sur laquelle seraient supportés les dégâts au matériel mis à sa disposition.

Une reprise-remise n'ayant pu avoir lieu au moment où M. BALLEGEER a été forcé de quitter les installations du Camp, une avance de 45.000,--frs lui sera faite sur le montant de la caution déposée.

DECISION N° 4.474.- COMMISSION DE RECLASSEMENT DU PERSONNEL EUROPEEN D'AFRIQUE.

MM. H. DE SAEGER et G. NUYTEN sont désignés pour être proposés à M. le Ministre des Affaires Africaines en qualité d'assesseurs auprès de la Commission de reclassement du personnel européen d'Afrique.

DECISION N° 4.475.- MODIFICATION DES PUBLICATIONS.

Des modifications de détail seront apportées à la présentation des publications éditées dans les recueils scientifiques de l'Institut, par la suppression des armoiries de la Belgique et de la transformation de la dénomination de l'Institut, en "Institut des Parcs Nationaux du Congo".

COMITE DE COORDINATION POUR L'AIDE AUX INSTITUTIONS DE HAUT ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU CONGO.

Le Président expose l'état d'avancement des travaux de ce Comité. Les membres présents discutent de l'utilité de l'incorporation de l'Institut dans un organisme de recherche scientifique groupant de nombreux établissements ayant des activités variées, soit en Belgique soit au Congo.

Le Président a donné connaissance à ce Comité des données qui ont été soumises précédemment au Comité de Direction pour la continuation des travaux scientifiques de l'Institut, qui pourraient être réalisés en pleine autonomie à moins de frais que l'énorme organisation préconisée par d'aucuns.

Il est décidé de charger le représentant de l'Institut de défendre ce point de vue.

DECISION N° 4.476.- PROPOSITION DE L'INTERNATIONAL COMMITTEE ON NATIONAL PARKS.

Le Président de ce Comité, M. H.J. COOLIDGE, propose l'envoi au Parc National Albert de M. K. CURRY-LINDAHL, pour maintenir le contact avec les autorités locales en vue de la continuation de la recherche scientifique.

Cette proposition est approuvée notamment en raison de la connaissance que M. K. CURRY-LINDAHL, Zoologiste de nationalité suédoise, s'est acquise du Parc National Albert, au cours de diverses missions.

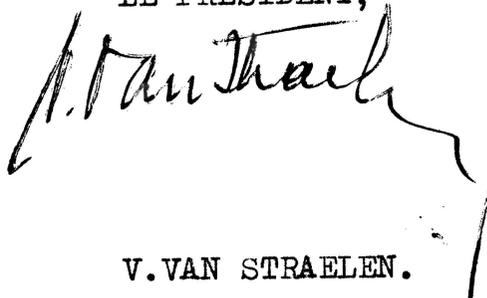
La séance est levée à 13 heures.

LE CHEF DU SECRETARIAT ADMINISTRATIF,



G. NUYTEN.

LE PRESIDENT,



V. VAN STRAELEN.